

AFFAIRE N° 42

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "THEATRE FOURCADE"
A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 1990
DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre à l'Association "Théâtre Fourcade" de faire face à ses dépenses de fonctionnement et, notamment, ses frais de personnel pour les mois de janvier et de février 1990, je vous demande de vous prononcer sur l'octroi d'un acompte de 300 000 F, soit deux douzièmes de la subvention à prévoir au B.P. 1990 de la Commune pour cette association.

En cas d'accord, la subvention communale attribuée à cet organisme sera reprise lors du vote du B.P. 1990, au chapitre 940 - article 657 -le document budgétaire correspondant sera soumis à votre examen et à votre approbation au début du prochain exercice-.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS (1 abstention).

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

